

# COMPTE RENDU DE LA REUNION

## DU 12 MAI 2022

### **CDC – Rapport d’Activité 2021**

Le Maire présente le Rapport d’Activités 2021 de la CDC du Perche, approuvé par le Conseil Communautaire en date du 11 avril 2022.

Après examen, le conseil municipal prend acte de cette présentation qui est publiée sur le site de la Communauté de communes du perche.

<http://www.cc-perche.fr/telechargements.html>

### **RAPPORT C.A.U.E. d’Eure et Loir**

Le Maire présente au conseil municipal le dossier conseil “Comment se réapproprier les espaces publics de la commune” réalisé par Emmanuel CÔME, architecte-conseiller au CAUE 28.

Le conseil prend bonne note des conclusions est la suivantes :

Certaines qualités caractérisent Argenvilliers, principalement sa matérialité riche aux couleurs chaudes et la présence d’un panorama proche d’un espace public accessible par tous. La prise en compte de ces aspects est importante pour tout futur ouvrage.

Les routes sont mal proportionnées par rapport au village, une réflexion sur un potentiel aménagement des trottoirs en espace plus piéton mériterait d’avoir lieu ; notamment aux voisinages de l’église, de la mairie et de la salle “Marcel Proust”.

Argenvilliers et Beaumont-les-Autels gagneraient tout deux à avoir une meilleure communication autour de la RD 5, sur des questions de liaison entre les deux villages, de mobilier urbain et de lisibilité des espaces publics. Le conseil émet le souhait d’échanger avec le conseil de Beaumont à ce sujet.

Réhabiliter certains espaces publics et bâtiments pourrait marquer les entrées et la centralité du village, d’autant plus que les bâtiments en question ont des potentiels intéressants quand à l’image qu’il peuvent offrir au village.

Une priorité serait l’entrée du village route de Thiron. Mme ROUSSELET a rencontré Mme SALIN et Mr COCHELIN du Département pour qu’ils fassent une étude d’aménagement. Une proposition technico-financière sera proposée à la commune.

La RD 5 étant mitoyenne avec la commune de Beaumont-les-Autels, l’avis du conseil de Beaumont paraît obligatoire avant d’entamer les démarches.

### **EGLISE - DIAGNOSTIC POUR LA RESTAURATION**

Afin de répondre à la demande de la commune relative à la nécessité de restauration du clos & couvert de l’église Saint- Pierre, non protégée, un diagnostic & missions de maîtrise d’œuvre est

proposé par Benoît MAFFRE, architecte du patrimoine ainsi qu'un économiste spécialisé en patrimoine.

Cette équipe constituée pour cette opération, habituée à travailler ensemble, possède de solides références dans le domaine de la restauration du patrimoine.

L'ensemble des données recueillies sera rassemblé dans un dossier comprenant :

- Une note de présentation du cadre de l'opération,
- Une synthèse historique et documentaire de l'édifice,
- Une description générale de l'édifice avec photographies,
- Les relevés de l'état existant
- Un état sanitaire écrit illustré par des documents graphiques de localisation et des photographies détaillées des ouvrages,
- Un descriptif sommaire des travaux proposés,
- Une estimation de ces travaux avec essai de programmation,
- Une estimation des coûts d'opération y compris honoraires des intervenants
- Un rapport de synthèse et ses annexes.

L'estimation du coût pour cette mission de diagnostic est de 14 555.00 euros HT.

Après étude et délibération, le conseil municipal, propose de ne pas attendre l'étude pour effectuer certains travaux urgents (toiture et gouttières). En ce qui concerne le diagnostic, le conseil municipal est favorable mais préfère reporter la réalisation en 2023.

## **REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Conformément aux articles L.2333-84, R 2333-105 et R 2333-109 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport d'électricité.

Pour l'année 2022, le montant de cette redevance s'élève de 221 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le montant de la redevance à 221 euros.

## **TOUR DE GARDE DES 12 ET 19 JUIN 2022**

08 h 00 – 10 h 30 : GASNIER E. – GUEDE P. – MOREAU M.

10 h 30 – 13 h 00 : COUTANCEAU N. – TRECUL P. – ROUSSELET M.

13 h 00 – 15 h 30 : LECOMTE F. – MINETTI L. – DUFOSSE S.

15 h 30 – 18 h 00 : MELLINGER P. – OZAN B. – LECOMTE P.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Point Rosière** : Le Maire donne le bilan de la fête la Rosière des 17 et 18 avril dernier, les retours sont dans l'ensemble positifs.

- **Rosière de France** : Le comité des fêtes de saint Jean Châteaudun organise le rassemblement des rosières de France les 30 et 31 juillet prochain. La commune d'Argenvilliers va présenter sa rosière à l'élection de la rosière de France.
- **100 kms du Perche** : prévu le 2 juillet, le ravitaillement, organisé par l'Argenvilloise, s'effectuera cette année de nuit, les volontaires seront les bienvenus.
- **Convention Citystade** : Le Maire donne lecture au conseil du projet de convention élaborée par le groupe de travail des deux communes concernant la création et l'implantation du Citystade, les modalités de règlement des travaux ainsi que l'organisation de l'entretien et de la maintenance.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le projet de convention.
- **Travaux divers** :  
élagage prévu prochainement, ainsi que sur les chemins de randonnée  
démontage des cabanons rue comtesse de Mons
- **Le Maire donne lecture de divers courriers**

**Prochaines réunions les 30 juin 2022 et 8 septembre 2022 à 20 h 30**